

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.FI.24-05-05Bis

Date convocation : 02.08.2024
Nombre de conseillers présents et
représentés : 17

Votants : 17
Délibération publiée le : 03/09/2024

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS

Le vingt-neuf août deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le deux août deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Michel MITANNE, Marc PUYPE, Yves VENÇON, Catherine BA, Denise BOUVIER, Nathalie LLAMBRICH, Eric BA,

ONT DONNÉ PROCURATION : Julien PERRIN (pouvoir à M. MITANNE), Martine PAVAILLER (pouvoir à JM MASSON), Jérôme ARRAMBOURG (pouvoir à Y Vençon), Didier BRAU (pouvoir à M. SAINT-GENIS)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Samuèle SALMON

ABSENTS : Loïc CALARD, Sandrine CROST, David RICHARD, Estelle SEGURA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS

Rapporteur : Monsieur Rappy, adjoint en charge des finances

Monsieur Rappy explique à l'Assemblée que pour poursuivre les investissements tels que prévu lors de l'élaboration du budget 2024, il convient de recourir à l'emprunt.

Il convient donc d'ouvrir des crédits tel que présenté ci-dessous :

D. FI.24-05-05Bis

Désignation	Augmentation de crédits sur dépenses	Augmentation de crédits sur recettes
R – 1641 : Emprunts en euros		300 000.00
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		300 000.00
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	300 00.00	
TOTAL CHAP 23 – Immobilisations en cours	300 000.00	
TOTAL GENERAL	300 000.00	300 000.00

APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR RAPPY ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'ouverture de crédit telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre attache avec les organismes bancaires et à signer les documents afférents

Pour : 17 voix
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,
 Mme Saint Genis

Pour extrait conforme
 Le Maire
 Fabrice VENET

D. FI.24-05-05Bis

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Accusé de réception en préfecture 0047216103784-20240829-240505Bis-OUVER-BE
 Date de réception en préfecture : 04/09/2024
 accessible par le site internet www.telerecours.fr